



**HAL**  
open science

## **IDETCOM - Institut du droit de l'espace, des territoires et de la communication**

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IDETCOM - Institut du droit de l'espace, des territoires et de la communication. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02034207

**HAL Id: hceres-02034207**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034207v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la  
Culture et de la Communication

IDETCOM

Sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier HOUSSIN, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Didier TRUCHET, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication
Acronyme de l'unité :	IDETCOM
Label demandé :	EA
N° actuel :	785
Nom du directeur ( en 2014-2015) :	M. Serge REGOURD
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M. Lucien RAPP

## Membres du comité d'experts

Président : M. Didier TRUCHET, Université Paris 2- Panthéon -Assas

Experts :

- M. Frédéric ALLAIRE (représentant du CNU)
- M<sup>me</sup> Marie Anne COHENDET, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne
- M<sup>me</sup> Geneviève KOUBI, Université Paris 8
- M. Francesco MARTUCCI, Université Paris 2-Panthéon-Assas
- M<sup>me</sup> Laurence RAVILLON, Université de Dijon

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M<sup>me</sup> Anne CAMMILLERI

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Grégory KALFLECHE (directeur de l'École Doctorale « Sciences Juridiques et Politiques » n° 479)

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

L' Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication( IDETCOM) est issu d'un regroupement (suggéré par l'AERES) de trois équipes ,à l'occasion du contrat qui s'achève. Il mène des recherches sur le territoire d'une part, sur la communication (élargie à la culture) d'autre part. Il comprend en outre le Space Institute for Researches on Innovative Usages of Satellites (SIRIUS), chaire d'entreprise constituée par le CNES, Airbus et Thalès. L'institut se situe dans les locaux de l'Université Toulouse 1 capitole, 2 Rue du Doyen Gabriel Marty.

### Équipe de direction

Contrat précédent : M. Serge REGOURD

Nouveau contrat : M. Lucien RAPP

### Nomenclature HCERES :

SHS2\_1

### Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	34	37
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	2	2
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
<b>N5</b> : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		2
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	3	3
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>39</b>	<b>44</b>

<b>Effectifs de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2014</b>	<b>Nombre au 01/01/2016</b>
Doctorants	46	
Thèses soutenues	25	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	3	
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	17	19

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

L'unité accueille des chercheurs réputés dans leur domaine, appartenant principalement au secteur du Droit (droit public en réalité), mais aussi aux secteurs des Sciences de l'information et de la communication, Sociologie, démographie et, pour l'un d'entre eux, Littérature et langues étrangères (traductologie), ce qui est le signe d'une véritable pluridisciplinarité. Mais cette dernière s'exprime davantage dans les colloques que dans l'activité de recherche, qui est nettement séparée entre les sciences du droit et les sciences de l'information et de la communication. La visite a cependant montré un fort attachement des membres de l'unité à celle-ci et une volonté commune de la faire vivre.

La production scientifique de l'unité est abondante et de qualité, sur des thèmes souvent originaux. Son aspect collectif est appréciable, notamment autour des colloques. Mais les deux axes (Territoires et communication/Culture) ne se rejoignent pas toujours et sont moins transversaux que leurs responsables l'affirment. Le réseau des chercheurs ne détermine pas une thématique de recherche qui leur serait commune, mais permet de les associer individuellement à l'étude collective des sujets ponctuels suggérés par certains d'entre eux, ce qui produit d'ailleurs des résultats intéressants.

Son mode de fonctionnement, dynamique, collectif et foisonnant était difficile à comprendre au vu du dossier. La visite a confirmé en particulier que l'IDETCOM est une équipe unique : la mention faite dans le dossier au Centre d'études et de recherches sur les territoires (CERT) et à l'Institut de recherche sur la culture et les médias (IRCM) est une trace, qui n'aurait pas dû apparaître et doit être ignorée, des anciennes équipes dont l'unité est issue. Il n'en reste pas moins que l'organisation de l'unité est peu lisible, comme l'est sa place par rapport aux autres unités de recherche de l'établissement, notamment l'Institut Maurice Hauriou (pour l'axe « Territoire ») et l'Institut de recherche en droit européen, international et comparé (pour l'ensemble des thèmes et notamment l'espace).

### Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants peuvent être soulignés :

- Une unité active, pluridisciplinaire (droit public/Sciences Humaines et Sociales), dont la forte identité tient autant à sa composition et à ses méthodes de fonctionnement qu'à ses thèmes de recherche ;
- une production intense et de qualité ;
- une bonne notoriété ;
- une forte implication des membres de l'unité dans l'activité de celle-ci ;
- un partenariat avec les institutions locales (Région Midi-Pyrénées) et avec les industries aéronautique et spatiale (Chaire SIRIUS ; convention avec le Pôle de compétitivité Aerospace Valley).

### Points faibles et risques liés au contexte

Il faut souligner que :

- L'équipe est très marquée par la personnalité de son directeur (qui quitte ses fonctions mais dont le remplacement est d'ores et déjà prévu) ;
- une relative ancienneté de certains membres importants de l'unité, qui posera le problème de son renouvellement ;
- une structuration peu lisible ;
- une relative marginalité au sein de l'établissement malgré des effectifs importants, et des relations semble-t-il, assez tendues avec les autres unités ;

- un Projet à cinq ans flou. L'inquiétude que l'unité semble éprouver sur son avenir est renforcée par la montée en puissance d'autres unités de l'établissement et par des problèmes de frontière (ou de concurrence, par exemple en droit comparé ?) avec l'Institut Maurice Hauriou et avec l'Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé ;
- la dispersion des locaux sur des sites différents, selon les axes.

### Recommandations

Le comité d'experts souligne que :

Le modèle de l'IDETCOM, tel qu'il est issu de la fusion des équipes antérieures, est original et dynamique. Ses qualités doivent d'autant plus être conservées que les représentants des différentes disciplines que l'unité réunit et qui étaient présents en nombre lors de la visite, s'y sentent manifestement bien et tiennent à sa pérennité.

Le nom actuel de l'unité ne rend pas parfaitement compte de l'évolution de son activité. Il révèle aussi sa difficulté à identifier (tant en son sein que par rapport aux autres unités de l'établissement) son centre de gravité actuel : ce dernier semble résider dans l'idée de réseaux tournés vers le public, qu'il soient juridiques ou non juridiques, électroniques, géographiques, aériens ou spatiaux... Il est recommandé à l'équipe de définir précisément ce qui sera désormais l'axe scientifique principal autour duquel elle pourrait structurer le potentiel important et diversifié de chercheurs dont elle dispose.

Dans ce cadre rénové, des ponts entre les deux axes « espace » et « communication », devraient être davantage établis, pour renforcer la cohérence de l'unité. Il importe aussi de justifier au regard de cette cohérence les travaux originaux sur les réseaux et la diversification des recherches vers la culture. Cela n'empêcherait pas que chacun des axes développe ses propres thèmes dans une perspective coordonnée.

Mais l'avenir de l'unité ne saurait être envisagé indépendamment de celui des autres unités, avec lesquelles elle entretient des relations complexes. Sans ignorer le danger des mariages forcés, ni le fait que la séparation des équipes permet d'éviter des difficultés relationnelles qui seraient nuisibles à leur bon fonctionnement, on renvoie aux recommandations que le comité fait dans son rapport sur l'Institut Fédératif de recherche (IFR) « Mutations des normes juridiques ».